

« Avancer Ensemble ! »

Depuis 13 ans, déjà, nous apprenons à travailler avec les Elus des dix communes qui, avec Arsac, constituent notre Communauté de Communes « Médoc-Estuaire ».

La loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), du 7 août 2015, ne fait qu'accélérer un mouvement qui est le mouvement communautaire.

Avec tous les Elus de « Médoc-Estuaire », j'ai, bien avant la promulgation de la loi, repensé nos politiques locales, refondé nos relations entre communes et réévalué nos compétences en les faisant évoluer. A tel point que, sur toutes les obligations prévues dans la loi, nous sommes en avance. Nous avons soit déjà intégré (tourisme, développement économique, gens du voyage), soit anticipé (eau et assainissement) ou appréhendé (bassins versants, digues...), les compétences imposées.



Ce mouvement est inéluctable, irréversible et, au travers de la mutualisation, il se révèle très positif.

Nous ne devons pas le vivre comme une contrainte ou une perte de « souveraineté » mais comme une opportunité et une chance à saisir.

Nous ne devons pas le subir mais l'anticiper afin de l'organiser à notre rythme et le maîtriser pour l'adapter au mieux de nos volontés réciproques.

Nous devons surtout préserver ce que nous sommes afin d'évoluer avec les autres, dans le respect de nos valeurs individuelles. Pour les Elus communaux ou communautaires, il s'agit d'un nouvel exercice de démocratie, d'écoute, de compréhension, basé sur la qualité des échanges et la pédagogie. Il se révèle, le plus souvent, très riche car fondé sur la solidarité et le partage. Le chemin à parcourir ensemble sera long et sinueux mais passionnant. Toutes les réalisations communautaires concrétisées à ce jour en attestent.

Au-delà des bilans comptables, toutes nos actions n'ont qu'un objectif : améliorer la vie quotidienne des habitants de notre beau territoire.

Des horizons nouveaux s'ouvrent à notre avenir et surtout à celui de nos enfants.

Coopérer pour se développer, mutualiser pour rationaliser, s'unir pour être plus fort, apprendre de l'autre pour s'enrichir, telles sont les vertus fondamentales de notre action communautaire.

Notre politique vise un objectif essentiel : la recherche du plus grand intérêt général au bénéfice de chacun d'entre vous.

Gérard DUBO,

News

2016...la DECHETTERIE d'Arsac se transforme

 Déchetterie

- Rénovation des quais et voiries
- Création d'un centre de broyage et de compostage pour les déchets verts
- Création d'un local pour le gardien
- Mise en place d'une signalétique (information et orientation du public)
- Informatisation de la gestion

Début prévisionnel des travaux avril 2016 - Montant des travaux 1,3 million d'euros



Notre Communauté de Co Mais avons-nous

T'ES QUI ?

«Je suis un **ECPI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), à fiscalité propre, regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave.

Mon rôle est d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».

Début de l'Article L5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Médoc Estuaire, c'est :

- 11 communes (Arcins, Arsac, Cantenac, Cussac Fort-Médoc, Labarde, Lamarque, Ludon-Médoc, Macau, Margaux, Le Pian-Médoc et Soussans).
- Environ 27 000 habitants.
- Une superficie de 174,51 km².
- Une façade sur l'estuaire de la Gironde.
- Un territoire viticole prestigieux.
- Une importante forêt et des marais.

J'ai pour but de bâtir un projet commun au travers de :

- **Compétences obligatoires :**
 - Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté.
 - Aménagement de l'espace communautaire (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme).
 - Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située au Pian-Médoc.
 - Collecte et traitement des déchets des ménages.
- **Et de compétences facultatives :**
 - Politique du logement et du cadre de vie.
 - Création, aménagement et entretien de la voirie.
 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.
 - Action sociale d'intérêt communautaire.
 - Assainissement (en cours de transfert).
 - Gestion de l'eau (en cours de transfert).

Vous me trouverez à :

ARSAC

26 rue de l'Abbé Frémont

Site internet : www.cc-medoc-estuaire.fr

Téléphone : 05 57 88 08 08 / 05 57 88 90 64

Horaires d'ouverture au public :

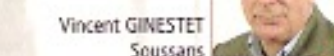
Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

Médoc Estuaire
Communauté de communes

Communes Médoc Estuaire, née en 2002, a aujourd'hui
 tous une idée de son rôle, de son implication dans

Y'A QUI ?

Les membres du bureau



- Un bureau composé d'un représentant par commune
- un Conseil Communautaire composé de 39 délégués élus dont 4 d'Arsac :
 - ♦ Gérard Dubo, Nadine Ducourtioux, Michel Hautier, Bernadette Henriey
- 171 agents

Des élus d'Arsac au sein de groupes de travail :

- ⇒ Urbanisme / Développement économique / Equipement touristique
 - ♦ Régis Bernaleau – Eric Charbonnier - suppléant Jean-François Inda
- ⇒ Finances / Evaluation des charges / Nouveaux transferts
Commissions d'appels d'offres / Ressources humaines
 - ♦ Jean Renoud – Frédéric Aurier - suppléante Sylvie Capera Vignes
- ⇒ Développement et promotion touristique / Projets communautaires
 - ♦ Eric Charbonnier – Régis Bernaleau - suppléante Rosy Pirame
- ⇒ Aménagement du territoire / Patrimoine
 - ♦ Béatrice Puginier – Aline Sallebert suppléant Michel Hautier
- ⇒ Environnement
 - ♦ Aline Sallebert – Florise Sichel suppléant Dominique Lafrenoy
- ⇒ Voirie / Réseaux / Bassins versants
 - ♦ Jean Renoud – Gérard Songy suppléant Frédéric Aurier
- ⇒ Petite enfance / Jeunesse
 - ♦ Florise Sichel
Karine Perochon
suppléante Arlette Chavanne
- ⇒ Cohésion sociale
 - ♦ Bernadette Henriey
Dominique Lafrenoy
suppléante Arlette Chavanne
- ⇒ Communication / Nouvelles technologies
 - ♦ Régis Bernaleau
Karine Perochon
suppléante Hélène Piquer

“La CDC et

hui 13 ans.
notre vie ?

TU FAIS QUOI POUR ARSAC ?

J'exerce sur l'ensemble du territoire de la CdC un service public de proximité et de qualité dont bénéficie les arsacais.

Je contribue au développement d'Arsac en investissant au travers :

- du développement économique
- de la voirie
- de la gestion des déchets (voir **News**)
- de la valorisation de son patrimoine

QUELQUES DONNÉES !

Enfance / Jeunesse



Cohésion sociale



Services de proximité



CDC ARSAC

ALSH : Accueil de Loisirs sans Hébergement

APS : Accueil Périscolaire

RAM : Relais Assistantes Maternelles

Par le transfert des compétences, je porte les ambitions des communes dont celle d'Arsac : **on fait mieux et plus, à plusieurs, que seul !**

“ Nos destins sont intimement liés ”

nous ”



La CdC en route... vers le projet de schéma de mutualisation

Préparer les changements qui de toute façon seront inévitables et inéluctables, améliorer de manière durable les relations du bloc intercommunalité/communes, en prenant en compte les spécificités territoriales. Médoc Estuaire, de par sa situation, son histoire et sa dynamique, objective la mutualisation comme une plus-value pour son territoire.

Explique moi, c'est quoi la mutualisation... ?

« ...C'est la mise en commun de moyens afin (souvent) d'en réduire les coûts... »

Et au sein de la CdC... ?

La CdC dans un premier temps s'oriente sur une mutualisation simplifiée autour des questions d'achats groupés, d'entretiens et contrats communs dans divers domaines.

Au niveau des communes, des domaines immédiats semblent faire consensus à mutualiser à court terme :

- La mutualisation des achats, de certains contrats.
- Entretien espace public / maintenance travaux des bâtiments municipaux / espace vert voirie.
- Restauration/Entretien locaux municipaux.

Ca marche aujourd'hui... ?

- ♦ Convention de mise à disposition de matériels :
 - Broyeur déchets verts, CA MARCHE....
 - Entretien des voiries communales grâce à un marché groupé, CA MARCHE
 - Les matériels de fêtes et cérémonies, le bus de Cantenac, CA ARRIVE



On peut faire un premier bilan de la mutualisation pratiquée... ?

Effectivement, en trois petites phrases, elle :

- a généré une certaine fluidité entre les services tout en respectant l'autonomie de chaque collectivité
- a entraîné des synergies d'actions et renforcé l'efficacité globale de l'action publique
- a rationalisé le fonctionnement des services

Bref Médoc Estuaire est bien partie.

Alors OK pour
La mutualisation
et les transferts de
compétences, mais
c'est quoi NOS enjeux
à Arzac dans tout ça ?

Mais au fait...il y a bien aussi le transfert de compétence... ?

C'est vrai, « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) donc Médoc Estuaire, peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision expresse ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice. »

Il ya une loi à respecter je crois ... ?

La promulgation définitive de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2015) concrétise la volonté du législateur d'accélérer le transfert des compétences vers les Communautés de Communes et d'en fixer un calendrier très contraint. Pour l'essentiel Médoc Estuaire a déjà intégré cette volonté ou l'a anticipé.

Tu as un exemple aujourd'hui... ?

Bien sûr, le transfert de compétence eaux potables, assainissement collectif et non collectif, la protection incendie d'Arzac sont en cours. De toute façon, à partir du 1er janvier 2020, ces compétences nous auraient été imposées ...

La Communauté de Communes « Médoc-Estuaire » a donc anticipé ces transferts.

Voilà, j'espère que la mutualisation n'a plus de secrets pour vous....

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRELABLE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Par arrêté n° 2016-13 en date du 4 février 2016, le Maire de la commune d'Arsac a ordonné l'enquête publique qui se déroulera en mairie

du mardi 1er mars 2016
au jeudi 31 mars 2016 inclus

soit durant 31 jours consécutifs et aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

- Le lundi du 15h à 18h
- du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

A cet effet, a été désigné, par ordonnance du Tribunal Administratif en date du 4 janvier 2016, Monsieur Jean-Paul BETI, Commissaire-enquêteur qui sera présent à la mairie d'Arsac pendant la durée de l'enquête

publique afin de recevoir les doléances écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- Mardi 1er mars 2016 de 9h à 12h
- Lundi 7 mars 2016 de 15h à 18h
- Vendredi 11 mars 2016 de 9h à 12h
- Jeudi 24 mars 2016 de 15h à 18h
- Jeudi 31 mars 2016 de 15h à 18h

Mairie :

Tél. 05 56 58 82 23 - Fax 05 56 58 80 22

Ouverture public : Lundi de 15h à 18h
Mardi à Vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
Samedi permanence de 9h à 11h

www.arsac.fr



ETAT CIVIL (déclaré en Mairie)

MARIAGES de mai à décembre 2015

DROZ Kevin, Etienne, Philippe et LÉVÉQUE Charlotte, Véronique, Marie, mariés le 27/06/2015 à Arsac.

AMIRY Jean-Marie et LAMAZOUADE Elodie, Charlotte, mariés le 04/07/2015 à Arsac.

DOUSSINET Olivier, Jérôme et PARTROFFORT Stéphanie, Anne-Marie, Mauricette, mariés le 25/07/2015 à Arsac.

ANSELME Fabrice et LESPORTES Emilie, Marie, Jeanne, mariés le 01/08/2015 à Arsac.

FAGET Sébastien et OMNES Valérie, mariés le 08/08/2015 à Arsac.

CHAUVIN Anthony et PEYRAT Marion, mariés le 08/08/2015 à Arsac.

FEILLON Laurent et SUAREZ Dorothee, Aurore, mariés le 10/10/2015 à Arsac.

AVIS DE NAISSANCE de mars à décembre 2015

PS : « les enfants nés à Bordeaux (Gironde) ne sont pas indiqués conformément aux indications de la ville de Bordeaux.

BÉRARD Ewen, Elouan né le 30/03/2015 à Bruges (Gironde).

SUHUBIETTE Camille née le 07/08/2015 à Bruges (Gironde).

MARTINEZ Manon, Louise, Zoé née le 06/09/2015 à Bruges (Gironde).

GRINCOURT Emma-Lou, Marie, Christiane née le 01/10/2015 à Bruges (Gironde).

SEGUIN Warren, Jonathan né le 07/11/2015 à Bruges (Gironde).

Manifestations Futures

MARS

5 mars : Concours de belote - Amis de Sescas Soubeyran

19 : Carnaval des écoles - Ecoles APEA

20 : Concours nature Tir à l'Arc - Les Archers d'Arsac
Circuit Gravière

AVRIL

9 : Bourse du Printemps - Salle des Fêtes - Bourséco

29 et 30 : Exposition artistique arsacaise
Salle des Fêtes - Municipalité

DECES de mai à décembre 2015

GAGNOUX Sabine, Nicole, Marie décédée le 28/05/2015 à Bordeaux
CHAPUT Anne, Marguerite veuve REYNAUD décédée le 17/06/2015 à Arsac

BRANAS Yvette, Jeanne divorcée JUSTAL décédée le 16/07/2015 à Arsac

POQUET Emile, Sauveur décédé le 23/07/2015 à Bordeaux
CHAIENUX Lucienne veuve LUSSAC décédée le 26/07/2015 à Arsac
COÏC Monique, Marie, Madeleine veuve MANCINY décédée le 04/08/2015 au Bouscat

LAGARDE Nelly, Marie, Louise veuve DELAPORTE décédée le 04/08/2015 à Arsac

BRULLÉ Paulette, Blanche, Andrée décédée le 09/08/2015 à Bruges
COSTE Pierrette veuve BAS décédée le 03/09/2015 à Arsac

MIRET Odette, Mauricette veuve HERSENT décédée le 05/10/2015 à Arsac

DOMINGUE Vincente veuve CAVALIERI décédée le 08/10/2015 à Arsac
BARCOS Pierre, Claude décédé le 22/10/2015 à Arsac

DUBOS Pierre, Robert décédé le 28/10/2015 à Arsac
RUIZ Rosario veuve LALOUBIE décédée le 31/10/2015 à Bordeaux
DOCQUIER Yvonne, Madeleine, Jeanne veuve TURBIER décédée le 02/11/2015 à Arsac

JORÉ Françoise, Marie, Thérèse veuve PROSPER décédée le 16/11/2015 à Arsac

GENDRU Ginette, Louise veuve MARQUÉ décédée le 23/11/2015 à Bordeaux

LAULANET Michel, Pierre décédé le 24/11/2015 à Arsac
POURCHERESSE Marie, Louise, Colette veuve CORDIER décédée le 02/12/2015 à Arsac

LESCOUZÈRES Anita, Georgette veuve PESSINA décédée le 05/12/2015 à Arsac

ROUSSIÈRE Martine, Michèle, Claudette décédée le 06/12/2015 à Lormont

BRIOLLE Dominique, Jacqueline, Odile décédée le 08/12/2015 à Bordeaux

BLANCHARD Michel, Martin décédé le 23/12/2015 à Bordeaux
BEY Saïd décédé le 27/12/2015 à Arsac

INFOS LOCALS

Directeur de la publication : Gérard BURD

Comité de Rédaction : Mairie d'Arsac

Conception et réalisation : Michel Buzet

Crédit photos : Corbis - Mairie d'Arsac - F. Aron - Fotoflex - Journal de Médos

Impression : France - Papier certifié PEFC 100% 10-31-1240